

# Compte-rendu du Conseil Municipal de Montcel du 30 juin 2017

Étaient présent(e)s : Mesdames AMEYE, CESARINI, FALEMPIN, MATHEY  
Messieurs BONNET, CHANUDET, MOMPIED, ONZON, PORTE

Représenté : Monsieur PEYNET qui donne pouvoir à Monsieur BONNET

## Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24 mai 2017
- Désignation des Conseillers Municipaux délégués et suppléants au collège électoral des élections sénatoriales
- Régime indemnitaire des agents de la collectivité
- Emprunt
- Questions diverses

Monsieur Bonnet, Maire, demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Motion en faveur du maintien de la Cour d'appel de Riom
- Modification des statuts de la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge
- Prix des concessions du cimetière
- Dématérialisation des documents budgétaires
- Admission en non-valeur de la somme de 0.60€

## Mise au vote : adoption à l'unanimité

1. Désignation du secrétaire de séance : Madame Mathey est désignée à l'unanimité
2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 24 mai 2017

## Mise au vote : adoption à l'unanimité

3. Motion Cour d'appel de Riom  
La réforme de la carte judiciaire laisse craindre la disparition de la Cour d'appel de Riom au bénéfice de celle de Lyon.  
Par cette motion, les élus font part de leur désaccord sur ce projet de réforme et expriment leur souhait de voir maintenu une C.A à Riom.

## Mise au vote : adoption à l'unanimité

4. Modification des statuts de la communauté de communes  
Le Conseil communautaire a décidé de prendre en charge une nouvelle compétence « aide à l'apprentissage de la natation » pour tous les enfants des écoles maternelles et primaires du territoire. Cela permet de prendre en charge les dépenses de piscine (accès et moniteurs) et le transport vers ces piscines. Les Conseils Municipaux doivent approuver ce transfert de compétence et cette modification des statuts.

## Mise au vote : adoption à l'unanimité

5. Dématérialisation des documents budgétaires

Afin d'utiliser les nouvelles technologies et de respecter les nouvelles normes administratives, il est proposé d'ajouter la dématérialisation des documents budgétaires à la convention ACTES déjà en vigueur avec la Sous-Préfecture de Riom.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité**

6. Prix des concessions du cimetière

Depuis une délibération de 2014, le prix des concessions est de 100€ le m2 pour une durée de 50 ans.

La délibération faisait état de frais d'enregistrement or ces derniers n'existent pas dans le cas de concessions cinquantenaires ; il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour préciser cette absence de frais.

Les tarifs de vente restent identiques.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité**

7. Emprunt bancaire

Pour compléter le financement des investissements prévus en 2017, il convient de faire un emprunt de 40 000€. Divers organismes ont été contactés. Parmi les différentes propositions et après débat, il est retenu la proposition de la Caisse d'Épargne sur 15 ans à taux fixe de 1,54 %, avec amortissement constant, un coût total des intérêts de 4928€ et des frais de dossier à 80€.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité**

8. Régime indemnitaire des agents

Une délibération concernant le RIFSEEP avait été prise le 20/05/17. Il est nécessaire de reprendre une délibération afin d'ajouter les éléments concernant les agents techniques.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité**

9. Désignation des Conseillers Municipaux délégués et suppléants au collège électoral des élections sénatoriales

Vote à bulletin secret sans débat pour désigner un délégué et 3 suppléants

Composition du bureau électoral : Monsieur BONNET (président), Messieurs MOMPIED, CHANUDET, ONZON et Madame CESARINI

Heure d'ouverture du Bureau de vote 19H43

Le Maire ne peut pas être candidat puisqu'il est déjà électeur en tant que Conseiller Départemental.

Candidat au poste de titulaire : Monsieur Jean-Paul MOMPIED

Dépouillement des 10 bulletins : Un bulletin blanc et 9 bulletins pour Monsieur MOMPIED.

Monsieur MOMPIED est élu délégué titulaire pour la commune de Montcel

Candidats au poste de suppléant :

Rang 1 : Madame Annick FALEMPIN

Dépouillement des 10 bulletins : Un bulletin blanc et 9 bulletins pour Madame Annick FALEMPIN.

Madame Annick FALEMPIN est élue déléguée suppléante pour la commune de Montcel

Rang 2 : Madame Françoise Paule MATHEY

Dépouillement des 10 bulletins : Un bulletin blanc et 9 bulletins pour Madame Françoise Paule MATHEY. Madame Françoise Paule MATHEY est élue déléguée suppléante pour la commune de Montcel

Rang 3 : Monsieur Lionel PEYNET

Dépouillement des 10 bulletins : Un bulletin blanc et 9 bulletins pour Monsieur PEYNET.

Monsieur PEYNET est élu délégué suppléant pour la commune de Montcel.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité**

10. Admission en non-valeur de la somme de 0.60€

Malgré les relances de la trésorerie, il n'a pas été possible de recouvrer la somme de 0.60€ auprès de M. E.H. La somme étant inférieure à 30€ aucune poursuite n'est possible (article R 1617-22 du CGCT).

Il est donc nécessaire afin de solder comptablement cette somme de procéder à une admission en non-valeur par l'opération suivante : Mandat au compte 654 d'un montant de 0.60€.

**Mise au vote : adoption à l'unanimité**

11. Questions diverses

- Un courrier d'avertissement a été remis en mains propres aux personnes concernées par le dépôt sauvage d'ordures à l'extérieur de la décharge des Rimeaux. Malgré cela, certains citoyens indécents continuent à déposer des ordures. La commune pourra déposer plainte et tenter de verbaliser.
- Le Conseil est sollicité par une association, dont un des membres habite le Pont de Montcel, qui assure une formation à l'utilisation des armes à feu. L'association recherche un terrain spécifique de 5000 m2 pour s'exercer au tir. La commune ne possède pas ce genre de terrain. Réponse négative à cette association
- Inauguration de la Passerelle sur la Morge : une table en pierre de Volvic va être installée. L'inauguration est prévue le dimanche 3 septembre 2017 à 11 heures.
- Chemin du Bois de Jacques : Une nouvelle construction doit s'implanter sur le terrain appartenant auparavant à Monsieur Bernard Chamalet. Pour accéder plus aisément à cette parcelle, le nouveau propriétaire souhaite utiliser le morceau de chemin communal à titre privatif. Il est proposé de laisser ce chemin en occupation sans titre et le nouveau propriétaire devra entretenir le chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.